



ACD

AQUITAINE  
CHIMIE  
DURABLE

## Conditions Générales de Ventes ACD

Les inscriptions sont prises en compte à la réception du bulletin d'inscription. Les formations démarrent avec un minimum de 2 inscriptions en fonction des formations.

### Règlement par un OPCO

Si le client souhaite que la formation soit facturée à son OPCO, il lui appartient de lui adresser la demande de prise en charge le plus tôt possible et en tout état de cause avant le début de la formation. En cas de défaut de paiement par l'OPCO ou de refus de prise en charge, ACD facture au client la totalité des frais de formation.

### Convocation – convention de formation

A la réception du bulletin d'inscription, le client reçoit par mail la convention de formation, la convocation, le programme, le plan d'accès, les conditions générales de vente et le règlement intérieur.

### Facturation

A la fin de la formation, ACD transmet par mail au client la copie des feuilles d'émargement et l'attestation de fin de formation. La facture est jointe ou transmise à l'OPCO le cas échéant. La facture est payable par virement 30 jours nets, sans escompte pour règlement anticipé. Toute somme non payée à l'échéance est susceptible de porter intérêts à un taux égal à une 1.5 fois le taux de l'intérêt légal.

En cas de retard de paiement, une procédure de relance est enclenchée : envoi d'une première relance d'impayés 60 jours après l'émission de la facture. Après 2 relances, ACD envoie une Mise en Demeure prévoyant l'application des pénalités de retard indiquées dans la facture et des frais de 40 € liés à la Mise en Demeure (frais de recommandé, frais de gestion).

### Annulation ou absence du participant

Même en cas d'absence de convention signée par l'entreprise, dans la mesure où la convention est envoyée en même temps que la convocation, les conditions suivantes s'appliquent : ACD facture la prestation la totalité des frais de formation (et déplacement du formateur le cas échéant) à titre de dédommagement (non imputable) en cas d'annulation de l'inscription par l'entreprise jusqu'à 5 jours ouvrés avant la formation ou en cas d'absence du ou des stagiaires inscrits (sauf en cas de maladie et sur justificatif). L'entreprise a la faculté de remplacer un salarié indisponible par un autre salarié sous réserve de validation notamment des pré-requis de la formation.

### Différend

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le litige sera porté devant le tribunal compétent.